

Revalorisations dans l'Éducation nationale

Mais comment peut-on y croire ?

Les personnels de l'Éducation nationale sont très mobilisés contre la réforme des retraites et particulièrement les enseignant·es qui ont beaucoup à perdre de l'aveu-même du gouvernement. Pour éteindre l'incendie, le ministre use de communication, brandit 500 millions alloués dès 2021 et vend un calendrier de « concertations » pour évoquer les revalorisations et le métier.

Pour la CGT Educ'action, ces postures sont opportunistes. Les pistes sont floues et nettement insuffisantes pour des personnels touchés depuis des années par le gel du point d'indice. Les premières réunions ministérielles confirment que la promesse des 10 milliards s'est envolée et que le ministre cherche à imposer des contreparties aux « revalorisations ».

Si depuis l'avis du Conseil d'État, le ministre est devenu muet, nous, nous devons donner de la voix !

Une vraie revalorisation et des pensions préservées ?

FAUX

Jean-Michel Blanquer s'était engagé, dans un premier temps, sur une revalorisation de 10 milliards jusqu'en 2037.

Rétropédalage: on a juste eu 500 millions pour 2021 et une loi de programmation seulement pour la période 2021-2026.

Rien ne permet donc de garantir les pensions des enseignant·es avec ces promesses, contrairement aux affirmations du ministre !

**Sans revalorisations immédiates des salaires
baisse des retraites !**



RETRAITES: LE CONSEIL D'ÉTAT TACLE LA PROMESSE DE REVALORISATION DU SALAIRE DES PROFS

Avis du Conseil d'État : camouflet pour le ministre

Interrogé sur le projet de réforme des retraites, le Conseil d'État a indiqué dans son rapport du 24 janvier qu'il était indispensable pour Jean-Michel Blanquer de revoir sa copie !

En effet, selon le Conseil d'État, inscrire l'obligation d'une revalorisation via un futur projet de loi, dans un autre projet de loi (sur les retraites) est « anticonstitutionnel ».

Un véritable désaveu pour ce gouvernement qui assure qu'il continuera sur sa lancée en passant outre cet avis.

Mais comment croire à ces promesses ?

Des revalorisations essentiellement sous forme de primes

Le ministre ne cache pas sa volonté de revaloriser les salaires via des primes pour individualiser les salaires.

Alors que le gouvernement se dit préoccupé par les questions d'égalité femmes/hommes, le ministre développe un système de primes et d'heures supplémentaires qui très largement défavorable aux femmes. Des actes très éloignés des ambitions affichées d'égalité salariale...

Une redéfinition des métiers

Pour gagner plus, il faudrait accepter une redéfinition des métiers.

Le ministre avance des pistes scandaleuses : formations obligatoires pendant les vacances (décret rejeté à l'unanimité au CTM), nouvelles missions autour de l'orientation, des remplacements internes, des APC...

La liste n'est pas exhaustive...

Il s'en suivra vraisemblablement une crise des vocations qui aggravera les difficultés de recrutement.

Et les personnels nés avant 1975 ?

Les revalorisations seraient surtout pour les personnels concernés par la réforme et d'abord les plus jeunes.

Pour les autres, rien n'est vraiment évoqué...

Et les autres personnels ?

La CGT Educ'action a demandé au ministre que tous les personnels de l'Éducation nationale soient revalorisés.

La réponse a été floue et peu rassurante... Ce qui est sûr, c'est qu'aucune réunion sur le sort des autres personnels (Aed, AESH, personnels administratifs, techniques de service social et de santé) n'est prévue.

Pas de réunion, pas de négociation, pas de sou ! Circulez, il n'y a rien à voir !

La CGT Educ'action revendique

La CGT Educ'action exige l'abandon de la réforme des retraites et une revalorisation salariale immédiate de 400 €, une hausse de la valeur du point d'indice et des grilles indiciaires. Ces revalorisations doivent être sans contrepartie et pour l'ensemble des personnels.



La CGT Educ'action appelle l'ensemble des personnels à poursuivre et amplifier la mobilisation sous toutes ses formes et à être massivement en grève le jeudi 06 février 2020